



Paris, Naarden, le 7 mars 2008

Le présent communiqué est un communiqué conjoint entre Hagemeyer N.V. et Kelium S.A.S. qui est publié conformément à la Section 9b(1) du décret néerlandais relatif au contrôle des marchés de valeurs mobilières (Besluit toezicht effectenverkeer 1995) (le Bte 1995). La présente annonce ne constitue pas une offre visant des actions ou des obligations de Hagemeyer N.V.

SUCCEs DE L'OFFRE DE REXEL SUR HAGEMMEYER

-
- 95,71 % des Actions en circulation et 97,13 % des Obligations en circulation de Hagemeyer ont été apportées à l'Offre
 - Kelium, filiale indirecte de Rexel, déclare inconditionnelle l'offre recommandée sur la totalité des Actions et Obligations de Hagemeyer
 - La Période de Réouverture de l'Offre permettant l'apport des Actions et des Obligations restant en circulation débutera le 10 mars 2008 et expirera le 25 mars 2008
 - Kelium et Hagemeyer ont demandé le retrait de la cote des Actions et des Obligations
 - Kelium propose une nouvelle composition des organes de Direction de Hagemeyer
 - Une assemblée générale annuelle des Actionnaires de Hagemeyer se tiendra le 28 mars 2008
-

Comme annoncé dans les communiqués du 25 octobre 2007, du 12 novembre 2007, du 23 novembre 2007, du 18 décembre 2007, du 21 décembre 2007, du 20 février 2008 et du 22 février 2008, Kelium S.A.S. (l'« **Initiateur** »), une filiale indirecte de Rexel S.A. (« **Rexel** »), et Hagemeyer N.V. (« **Hagemeyer** ») annoncent conjointement que l'Initiateur déclare inconditionnelle l'offre publique recommandée sur (i) l'intégralité des actions émises et en circulation d'une valeur nominale de 1,20 euro chacune qui composent le capital de Hagemeyer (les « **Actions** ») et (ii) l'intégralité des obligations convertibles subordonnées émises et en circulation qui portent intérêt au taux fixe de 3,50% et arrivent à échéance en 2012 (les « **Obligations** ») (l'offre sur les Actions et l'offre sur les Obligations sont ci-après désignées l'« **Offre** ») (*gestanddoening*).

Pendant la période d'Offre, dont la clôture est intervenue le 4 mars 2008, 554.111.904 Actions ont été apportées à l'Offre (y compris les 4.322.402 Actions auto-détenues par Hagemeyer). Ajoutées aux 10.774.660 Actions détenues par l'Initiateur, ces Actions représentent 95,71 % du nombre total d'Actions émises et en circulation. En outre, 130.121 Obligations ont été apportées à l'Offre, ce qui représente (i) 97,13 % des Obligations en circulation et (ii) 96,39 % du montant en principal des Obligations initialement émises.

Jean-Charles Pauze, Président du Directoire de Rexel, a déclaré : « *Le succès de notre offre sur Hagemeyer met en évidence les avantages stratégiques de cette opération qui marque un changement majeur dans le secteur de la distribution de matériel électrique au plan mondial et renforce les positions de leader de Rexel en Europe. Nous sommes prêts maintenant à passer à l'étape suivante, et à travailler avec les équipes de Hagemeyer pour mettre en place une plate-forme renforcée qui accélérera notre croissance rentable* ».

Marie-Christine Coisne, Président du Conseil d'administration et Président Directeur Général de Sonepar, a déclaré : « *Cette journée est importante pour Sonepar puisqu'elle nous permet de réaliser l'opération la plus significative de l'histoire de notre jeune groupe familial. Les entités de Hagemeyer que nous allons acquérir vont nous permettre de dynamiser fortement notre développement international. Nous sommes impatients d'accueillir les collaborateurs de Hagemeyer, issus des nombreux pays qui vont rejoindre le groupe et nous sommes convaincus du rôle important qu'ils joueront pour renforcer les positions de leader de Sonepar sur le marché mondial* ».

Rudi De Becker, Président du Directoire de Hagemeyer, a déclaré : « *Nous remercions nos actionnaires pour la confiance qu'ils ont placée dans l'offre publique recommandée sur Hagemeyer. L'offre est maintenant déclarée inconditionnelle. De nouvelles opportunités de développement attractives se présentent pour les activités de Hagemeyer et pour ses collaborateurs qui rejoignent des groupes leaders sur leurs marchés. Nous sommes impatients de collaborer avec les équipes de Rexel et de Sonepar afin d'assurer une transition et une intégration réussies* ».

Règlement-livraison

Comme décrit dans le document d'offre daté du 21 décembre 2007 (le « **Document d'Offre** »), les porteurs des Actions (les « **Actionnaires** ») qui ont apporté à l'Offre recevront un montant en numéraire de 4,85 euros par Action (le « **Prix de l'Offre par Action** ») et les porteurs d'Obligations (les « **Obligataires** ») qui ont apporté à l'Offre recevront un montant en numéraire de 2.020,83 euros par Obligation (le « **Prix de l'Offre par Obligation** ») en contrepartie de chaque Action/Obligation valablement apportée à l'Offre (ou ayant fait l'objet d'un ordre d'apport non valable, pour autant que l'Initiateur ait renoncé à s'en prévaloir) et livrée (*leveren*), conformément aux termes et conditions et sous réserve des restrictions à l'Offre, le 14 mars 2008 (la « **Date de Règlement-Livraison** »).

Les intermédiaires habilités par Euronext Amsterdam (les « **Intermédiaires Habilités** ») ont reçu instruction de délivrer dans les meilleurs délais à l'agent d'échange ABN AMRO Bank N.V. (l'« **Agent d'Echange** ») les Actions et Obligations apportées. Afin d'obtenir paiement des Actions ou des Obligations apportées à la Date de Règlement-Livraison, les Intermédiaires Habilités doivent délivrer les Actions ou Obligations apportées avant 11h00, heure d'Amsterdam, à la Date de Règlement-Livraison.

Période de Réouverture (*na-aanmeldingstermijn*) du 10 mars au 25 mars

L'Initiateur accorde la possibilité aux Actionnaires/Obligataires qui n'ont pas encore apporté leurs Actions/Obligations dans le cadre de l'Offre, d'apporter leurs Actions/Obligations pendant une période d'acceptation complémentaire qui sera ouverte à compter du 10 mars 2008 à 9h00, heure d'Amsterdam, et expirera le 25 mars 2008 à 15h00, heure d'Amsterdam (la « **Période de Réouverture** »).

Les Actionnaires peuvent apporter leurs Actions et les Obligataires leurs Obligations selon la même procédure et conformément aux mêmes termes, conditions et restrictions que ceux décrits dans le Document d'Offre (et plus particulièrement aux Sections 6.2 pour ce qui concerne les Actions et 7.2 pour ce qui concerne les Obligations).

Pendant la Période de Réouverture, ni les Actionnaires/Obligataires ayant apporté des Actions/Obligations pendant la période d'Offre si lesdites Actions/Obligations ont été acceptées dans le cadre de l'Offre, ni les Actionnaires/Obligataires ayant apporté des Actions/Obligations au cours de la Période de Réouverture, n'auront le droit de révoquer l'apport de ces Actions/Obligations à l'Offre.

Les Actionnaires et Obligataires qui apporteront et délivreront (*geleverd*) leurs Actions/Obligations pendant la Période de Réouverture recevront le Prix de l'Offre par Action ou le Prix de l'Offre par Obligation en contrepartie de chaque Action/Obligation valablement apportée (ou ayant fait l'objet d'un ordre d'apport non valable, pour autant que l'Initiateur ait renoncé à s'en prévaloir) au plus tard cinq (5) jours ouvrés après l'expiration de la Période de Réouverture.

L'Initiateur envisage d'annoncer le nombre d'Actions et d'Obligations qu'il détiendra à l'issue de la Période de Réouverture au plus tard le 27 mars 2008.

Pour de plus amples détails, vous êtes invités à vous reporter au Document d'Offre qui est disponible sans frais auprès de l'Agent d'Echange.

Retrait des Actions et des Obligations de la cote

En conséquence de l'acquisition de plus de 95% des Actions et de plus de 95% des Obligations, l'Initiateur et Hagemeyer ont sollicité le retrait par NYSE Euronext des Actions et des Obligations de la cote d'Euronext Amsterdam. En concertation avec Euronext Amsterdam N.V., le dernier jour de cotation des Actions et des Obligations a été fixé au 18 avril 2008 : le retrait de la cote devrait en conséquence intervenir le 21 avril 2008. Pour de plus amples détails, vous êtes invités à vous reporter à la Section 5.14.4 du Document d'Offre.

Procédure de retrait obligatoire des Actions

L'Initiateur, détenant plus de 95% des Actions, a également l'intention d'initier une procédure de retrait obligatoire conformément à la Section 2:359c du Code civil néerlandais, de façon à acquérir toutes les Actions non apportées à l'Offre et qui ne seraient pas détenues par l'Initiateur ou par Hagemeyer. De plus amples détails seront donnés le moment venu.

Procédure concernant les Obligations

En conséquence de l'acquisition par l'Initiateur de plus de 90% du montant en principal des Obligations initialement émises, l'Initiateur et Hagemeyer prendront toutes les mesures nécessaires à l'effet de procéder au remboursement de toutes les Obligations en circulation conformément aux termes et conditions des Obligations (les « **Termes et Conditions des Obligations** »). Pour de plus amples détails, vous êtes invités à vous reporter à la Section 5.14.2(d) du Document d'Offre.

En conséquence de la déclaration du caractère inconditionnel de l'Offre, un Changement de Contrôle, tel que défini à l'article 5(c) des Termes et Conditions des Obligations, interviendra à partir de la Date de Règlement-Livraison (cette date exclue).

A la suite du Changement de Contrôle, le prix de conversion des Obligations sera ajusté de 2,75 euros à 2,40 euros dans l'hypothèse d'une conversion intervenant avant le 30 mars 2008 inclus en application des articles 4(b)(1)(J), 4(h), 5(c) et 18 des Termes et Conditions des Obligations. Dans l'hypothèse d'une conversion intervenant postérieurement au 30 mars 2008, le prix de conversion des Obligations, soumis aux Termes et Conditions des Obligations, sera ajusté à 2,49 euros.

Le droit pour un Obligataire de convertir ses Obligations en Actions peut être exercé en soumettant un formulaire de conversion à l'Agent d'Echange (le « **Formulaire de Conversion** ») conformément à l'article 4(d) des Termes et Conditions des Obligations. Cependant, en application de l'article 4(a) des Termes et Conditions des Obligations, ce droit de conversion ne peut pas être exercé si la conversion intervient pendant la période commençant le 18 mars 2008 (la Date d'enregistrement applicable au paiement des intérêts) et s'achevant le 31 mars 2008 (la Date de Paiement des Intérêts) (ces deux dates incluses).

En conséquence, les Obligataires souhaitant convertir leurs Obligations à un prix de conversion ajusté de 2,40 euros après le Changement de Contrôle (et qui souhaiteraient apporter pendant la Période de Réouverture les actions résultant de cette conversion) doivent transférer ou délivrer leurs Obligations, accompagnées d'un Formulaire de Conversion, à l'Agent d'Echange en application des Termes et Conditions des Obligations le 17 mars 2008.

Autres conséquences de l'Offre

Les autres Actionnaires/Obligataires ne souhaitant pas apporter leurs Actions/Obligations pendant la Période de Réouverture sont invités à se reporter avec attention à la Section 5.14 du Document d'Offre qui décrit certaines conséquences qui pourraient résulter du maintien de leur participation dans le capital de Hagemeyer, notamment une perte de liquidité, un endettement accru, une réduction de leurs droits, la présence d'un actionnaire de contrôle, la cession et le transfert des Entités Sonepar à Sonepar, le traitement fiscal des distributions de dividendes et un changement de politique de distribution de dividendes de Hagemeyer. Ces conséquences s'ajouteraient aux risques liés à l'activité de Hagemeyer et de ses filiales, d'autant que ces activités et la structure du groupe Hagemeyer seront amenées à évoluer postérieurement à la Date de Règlement-Livraison.

Assemblée générale annuelle des Actionnaires

Une assemblée générale annuelle des Actionnaires de Hagemeyer se tiendra le 28 mars 2008 à Amsterdam. Un avis de convocation relatif à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera publié séparément conformément aux statuts de Hagemeyer.

Future composition des organes de direction de Hagemeyer

Directoire

En complément de la proposition de nomination, annoncée précédemment, de Maarten Henderson (*Hold Separate Manager*) et Hendrik Scheffers (*Trustee*), il est prévu que, aux cotés des membres actuels Rudi De Becker et Tjalling Tiemstra, la candidature de quatre dirigeants de Rexel soit présentée à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires du 28 mars 2008 (telle que présentée précédemment) afin qu'elle statue sur leur désignation en tant que membres du Directoire, à savoir Nicolas Lwoff, Pascal Martin, Jean-Dominique Perret et Laurent Delabarre.

Comme annoncé par Hagemeyer le 22 juin 2007, Rudi De Becker démissionnera de ses fonctions de Président du Directoire et Directeur général (*Chief Executive Officer*), avec effet au 28 avril 2008. Il sera proposé que Paul Zekhuis (actuellement Directeur Général en charge des opérations (*Chief Operating Officer*) de Hagemeyer) devienne Président du Directoire et Directeur général suite à la démission de Rudi De Becker.

Conseil de surveillance

Les candidatures de Jean-Charles Pauze (Président du Directoire de Rexel), Remmert Laan et André Olijslager seront présentées à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires du 28 mars 2008 (telle qu'évoquée précédemment) afin qu'elle statue sur leur désignation en tant que membres du Conseil de surveillance en remplacement des membres actuels du Conseil de surveillance. La candidature de Jean-Charles Pauze sera proposée au poste de Président du Conseil de surveillance.

Autres informations

Le présent communiqué contient des informations sélectionnées et nous vous invitons à vous reporter au Document d'Offre pour de plus amples détails

Des copies du Document d'Offre sont disponibles sur les sites Internet de Hagemeyer (www.hagemeyer.com) et de Rexel (www.rexel.com), ainsi que sur le site Internet de l'agent d'information (www.dfking.com). Des copies du Document d'Offre sont également disponibles gratuitement auprès de l'Agent d'Echange et peuvent être obtenues en contactant l'Agent d'Echange à l'adresse indiquée ci-dessous.

Adresses:

Initiateur
Kelium S.A.S.
189-193, boulevard Malesherbes
75017 Paris
FRANCE

Hagemeyer
Hagemeyer N.V.
Rijksweg 69
1411 GE Naarden
PAYS-BAS
Site Internet : www.hagemeyer.com

Agent d'Echange
ABN AMRO Bank N.V.
AS Exchange Agency MF 2020
Kemelstede 2
4817ST Breda
PAYS-BAS
Telephone +31 76 579 9455
Fax +3176 579 9643
e-mail : servicedesk.beleggen@nl.abnamro.com

Agent d'information
D.F. King
2nd Floor, 2 London Wall Buildings
London EC2M 5PP
ROYAUME-UNI
Telephone +44 20 7920 9700
Site Internet: www.dfking.com

CONTACTS HAGEMEYER:

PRESSE

Hagemeyer

Emilie de Wolf
Investor Relations & Group Communications

☎ +31 (0)35 6957676

@ : press@hagemeyer.com

CitySavvy

Marina Millington-Ward

☎ +31 (0)6 1537 0976

@ : marina@citysavvy.com

ANALYSTES FINANCIERS/ INVESTISSEURS

Hagemeyer

Emilie de Wolf
Investor Relations & Group Communications

☎ +31 (0)35 6957676

@ : investor.relations@hagemeyer.com

CONTACTS REXEL:

PRESSE

Rexel

Pénélope Linage

☎ +33 1 42 85 76 28

@ : plinage@rexel.com

Brunswick

Thomas Kamm

☎ +33 1 53 96 83 92

@ : tkamm@brunswickgroup.com

Citigate First Financial

Wouter van de Putte

☎ +31 20 575 4080

@ : wouter.vandeputte@citigateff.nl

ANALYSTES FINANCIERS/ INVESTISSEURS

Rexel

Frédéric de Castro

☎ +33 1 42 85 76 12

@ : fdecastro@rexel.com

CONTACTS SONEPAR:

PRESSE

Sonepar

Claire Mialaret

☎ + 33 1 58 44 13 03

@ : claire.mialaret@sonepar.com

Gavin Anderson & Co.

Fabrice Baron

☎ + 33 1 53 32 61 27

@ : fbaron@gavinanderson.fr

A propos de Hagemeyer

En 2007, Hagemeyer a réalisé un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros (6,2 milliards d'euros en 2006) et comptait environ 18.000 collaborateurs. Plus de 90 % du chiffre d'affaires total de Hagemeyer provient de ses activités Professional Products and Services (PPS). Les activités de PPS s'articulent autour de la distribution professionnelle de matériel électrique à valeur ajoutée, la sécurité et autres produits de maintenance et de réparation (MRO) dans 25 pays en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique. La partie restante du chiffre d'affaires de Hagemeyer est réalisée par son activité d'agences et électronique grand public (ACE) qui distribue des produits électroniques et des produits de marque aux Pays-Bas et en Australie et des produits de luxe dans un certain nombre de pays asiatiques. Le siège du Groupe Hagemeyer est situé à Naarden aux Pays-Bas.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.hagemeyer.com

A propos de Rexel

Leader mondial de la distribution de matériel électrique, Rexel sert trois marchés finaux : l'industrie, la construction résidentielle et la construction tertiaire. Le Groupe est présent dans 29 pays, à travers un réseau de 1 960 agences et emploie 25 600 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 10,7 milliards EUR. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton, Dubilier & Rice, Eurazeo et Merrill Lynch Global Private Equity.

Depuis le 4 avril 2007, Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et intégré dans les indices suivants : NEXT 150, SBF 120, et CAC Mid 100.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.rexel.com

A propos de Sonepar

Le Groupe Sonepar est distributeur de matériels et de solutions techniques aux professionnels de l'électricité avec un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros en 2007 et une croissance annuelle moyenne à 2 chiffres au cours des 20 dernières années. De dimension mondiale, le groupe est aujourd'hui présent dans 29 pays sur 4 continents grâce à ses 25 250 collaborateurs.

Grâce à l'acquisition de son homologue hollandais Otra réalisée en 1982, Sonepar a doublé de taille et engagé son expansion européenne puis mondiale au travers d'autres acquisitions sélectives réalisées sur le continent américain et en Asie.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.sonepar.com

Avertissement

L'Offre n'est pas faite et les actions et/ou les obligations objets de l'Offre ne seront pas acquises directement ou indirectement, auprès de tout actionnaire et/ou obligataire dans tout pays où l'Offre ou son acceptation ne seraient pas conformes aux lois et réglementations en vigueur ou requerraient un enregistrement, une approbation ou un dépôt auprès de toute autorité réglementaire non expressément visée dans le Document d'Offre. Toute personne ayant obtenu une copie du Document d'Offre doit prendre bonne note desdites restrictions, s'y conformer et obtenir toute autorisation, approbation ou agrément requis. Toute mesure contraire auxdites restrictions est susceptible de constituer une violation des dispositions applicables dans les pays concernés. Ni l'Initiateur, ni Hagemeyer, ni aucun de leurs conseils ne pourront être tenus pour responsables de quelque violation desdites restrictions par quelque personne que ce soit

En particulier, et de façon non limitative, l'Offre (i) n'est pas faite directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, en Italie ou aux Etats-Unis, ou par l'intermédiaire des postes australienne, canadienne, japonaise, italienne ou des Etats-Unis d'Amérique ou par tout autre moyen ou instrument (y compris, de façon non limitative, par courrier, fax, télex et téléphone ou transmission électronique par Internet ou autres moyens) relatif au commerce intérieur ou extérieur de l'Australie, du Canada, du Japon, de l'Italie ou des Etats-Unis d'Amérique; et (ii) ne pourra être acceptée ni par de telles voies, moyens ou instruments ni à partir de l'Australie, du Canada, du Japon, de l'Italie ou des Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué de presse sera également publié en langue anglaise. En cas de divergence entre les versions anglaise et française du présent communiqué, seule la version anglaise fera foi.